

COMMUNE DE CANOHÈS	COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 15 FÉVRIER 2022
---------------------------	--

L'an deux mille vingt-deux et le mardi quinze février le Conseil Municipal de la Commune de Canohès, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la Salle Claude Nougaro, afin de répondre aux règles sanitaires en vigueur conformément à la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis CHAMBON, Maire.

Membres présents : Mmes et MM. CHAMBON – FOURCADE – ALENDIA – DUNYACH ESCUDER-SANCHEZ – TRILLES – ARGELES – LACOUR – GARCIA-QUINTA – MINNE BANTOURE – SENIA – DURAND – DAGOURET – COPIN – GELADE – DE JESUS AUSSEIL – DARRAS – PALMA – MUTI – SABATIER

Pouvoirs : JL.SERRES à JL.CHAMBON
A.ESCRIVA à G.TRILLES
M.JEBLAOUI à D.FOURCADE
G.DURUPT à B.DUNYACH
L.BUTIN à C.MUTI
P.GUANter à B.SABATIER

Absents : E.BARTOLI

Secrétaire de séance : Mathilde DARRAS est désignée secrétaire de séance.

DÉCISIONS DU MAIRE :

2021-061 : Signature d'un avenant au contrat type F3 relatif à l'entretien du ballon Boostherm du Restaurant Scolaire de Canohès avec la société SN ROUGER.

2021-062 : Signature d'un contrat de prestation relatif à désinsectisation de la maison « Marty » 9, Rue de la Bergerie à Canohès avec la société ECOLAB.

2021-063 : Signature d'un contrat d'entretien des fermetures automatiques de la salle la Tuilerie à Canohès avec la société SNEA.

2021-064 : Demande de subvention auprès de Perpignan Méditerranée Métropole au titre du fonds de concours (2^{ème} part) 2021 dans le cadre des travaux d'aménagement d'une voie de circulation douce sur la VC 109.

2021-065 : Signature d'une convention de formation « hygiène alimentaire, HACCP et PMS en restauration collective » avec l'entreprise QUAL-HY-SÉ FORMATIONS.

2021-066 : Signature d'un avenant au contrat de prestation n°3400786 pour la vérification périodique des aires de jeux de la Crèche Municipale à Canohès avec la société APAVE SUDEUROPE.

2021-067 : Signature d'un contrat de maintenance n° 20220786 pour le progiciel « suffrage web – gestion des élections politiques avec le REU » avec la société LOGITUD SOLUTIONS.

2021-068 : Signature d'un contrat de prêt à usage pour la mise à disposition d'un système de dosage automatique de produit de plonge au restaurant scolaire avec la société NICOLAS ENTRETIEN.

2021-069 : Signature d'un contrat de concession de droit d'usage du logiciel ZEENDOC pour l'implantation d'une solution de gestion électronique des documents (GED) avec la société CM-CIC LEASING SOLUTIONS (CCLS).

2021-070 : Signature d'un contrat de maintenance et d'assistance du logiciel ZEENDOC de Gestion Electronique des Documents (GED) avec la société RS GROUPE.

2021-071 : Signature d'un contrat d'engagement pour l'organisation d'un concert avec Madame DI FRAJA Patricia, le dimanche 19 décembre 2021.

2022-001 : Signature d'un contrat Pack Fournitures Service avec la société RS GROUPE pour la maintenance des photocopieurs de l'Hôtel de Ville (annexe mairie et accueil mairie).

2022-002 : Signature d'un contrat de maintenance annuelle avec la société GULDAGIL pour l'adoucisseur d'eau du restaurant scolaire de Canohès.

2022-003 : Attribution du marché de fourniture et pose d'un élévateur PMR sur le parvis de l'église St Cyr à Canohès avec la société SUD ACCESSIBILITÉ.

Délibérations adoptées lors du Conseil Municipal du 15 février 2022

DÉLIB 2022-02-01 : ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS À PERPIGNAN MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE COMMUNAUTÉ URBAINE (PMMCU) DANS LE CADRE DE LA PPI VOIRIE 2022 (BUDGET POLE GRAND OUEST)

VU l'avis favorable de la Commission des finances réunie le lundi 14 février 2022.

Le Conseil Municipal décide :

D'APPROUVER les modalités de versement d'un fonds de concours d'un montant de 250 000 € du budget communal au budget de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine affecté à la PPI voirie 2022 de la Commune au Pôle Grand Ouest,

DIT que l'enveloppe budgétaire de la PPI voirie 2022 est ainsi portée à la somme de 650 000 € (Hors reports et restes à réaliser) afin de réaliser plus de travaux sur la Commune,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à verser ce fonds de concours à Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier,

DIT que les crédits afférents seront inscrits au budget 2022 à l'article 204151 de la section d'investissement.

VOTE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

Voir délibération n°01

DÉLIB 2022-02-02 : APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) DU 07 DÉCEMBRE 2021

VU l'avis favorable de la Commission des finances réunie le lundi 14 février 2022.

Le Conseil Municipal décide :

D'APPROUVER le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine en date du 07 décembre 2021.

VOTE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

Voir délibération n°02

DÉLIB 2022-02-03 : ADHÉSION AU DISPOSITIF DE VALORISATION DES CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE – CONVENTION DE REGROUPEMENT AVEC PERPIGNAN MÉDITERRANÉE MÉTROPOLÉ COMMUNAUTÉ URBAINE (PMMCU)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°2005-781 du 13 juillet 2005 fixant les orientations de la politique énergétique,

VU la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,

VU les articles R221-14 à R221-25 du Code de l'Énergie relatifs aux Certificats d'Économie d'Énergie (CEE),

VU le projet de Convention de Regroupement pour les dossiers de demande de CEE proposé par Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine,

Le Conseil Municipal décide :

D'APPROUVER les termes de la convention de regroupement de valorisation des CEE avec Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine,

D'ACTER que le cessionnaire versera directement le prix des CEE à la commune,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention de regroupement de valorisation des CEE avec Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine et toutes pièces utiles en la matière.

VOTE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

Voir délibération n°03

DÉLIB 2022-02-04 : CONVENTION DE MISE À DISPOSITION GRATUITE D'UN DÉFIBRILLATEUR EXTERNE SEMI-AUTOMATIQUE AVEC LE DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES ORIENTALES

Le Conseil Municipal décide :

D'APPROUVER les termes de la convention de mise à disposition gratuite d'un défibrillateur externe semi-automatique et d'un coffret de protection avec le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales, pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2018,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention.

VOTE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

Voir délibération n°04

DÉLIB 2022-02-05 : CONVENTION DE TRANSFERT DE MAÎTRISE D'OUVRAGE ET DE MODALITÉS ULTÉRIEURES DE GESTION DE L'OUVRAGE RELATIVE AUX TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE L'AVENUE DES MASSAGUÈRES RD39

Le Conseil Municipal décide :

D'APPROUVER les termes de la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage et de modalités ultérieures de gestion de l'ouvrage n° 21/21 avec le Département des Pyrénées Orientales et Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tous documents afférents à ce dossier.

VOTE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

Voir délibération n°05

DÉLIB 2022-02-06 : RATIFICATION DU PROTOCOLE D'ACCORD REGLANT TRANSACTIONNELLEMENT LE LITIGE CONCERNANT LA CRÈCHE « EL NIU »

VU l'avis favorable de la Commission des finances réunie le lundi 14 février 2022.

Le Conseil Municipal décide :

D'APPROUVER les termes du protocole,

DE RATIFIER le protocole d'accord et sa signature par l'ensemble des parties ainsi que tous documents afférents à ce dossier,

DIT que les crédits de recettes seront inscrits au Budget 2022.

VOTE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

Voir délibération n°06

DÉLIB 2022-02-07 : DEMANDE DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE AVEC LA CAISSE DE MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE GRAND SUD (MSA) POUR LES STRUCTURES D'ACCUEILS DE LOISIRS EXTRASCOLAIRES ET ADOLESCENTS

VU l'avis favorable de la Commission des finances réunie le lundi 14 février 2022.

Le Conseil Municipal décide :

D'APPROUVER les termes de la convention « Centre de Loisirs Sans Hébergement » ainsi que son avenant,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention, son avenant pour les années 2022 et suivantes et tous les documents afférents à ce dossier,

DIT que les crédits seront inscrits aux budgets 2022 et suivants.

VOTE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

Voir délibération n°07

DÉLIB 2022-02-08 : DEMANDE DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE SERVICE RELATIVE À L'HABILITATION À LA CONSULTATION DU QUOTIENT FAMILIAL DES ALLOCATAIRES DE LA CAISSE DE MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE GRAND SUD (MSA)

Le Conseil Municipal décide :

D'APPROUVER les termes de la convention de service relative à l'habilitation à la consultation du Quotient Familial des allocataires,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention, ses avenants pour les années suivantes et tous les documents afférents à ce dossier.

VOTE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

Voir délibération n°08

DÉLIB 2022-02-09 : RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT ACCUEIL DE LOISIRS ADOLESCENTS : MAISON DES JEUNES EL RAPAROU

Le Conseil Municipal décide :

D'APPROUVER le règlement intérieur de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement Adolescents maison des jeunes.

VOTE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

Voir délibération n°09

DÉLIB 2022-02-10 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{ER} FÉVRIER 2022

Le Conseil Municipal décide :

DE CRÉER les postes ci-dessous énoncés au 1^{er} février 2022 :

Emplois statutaires / permanents :

- 1 poste d'animateur Principal de 1^{ère} classe à temps complet
- 1 poste d'agent social Principal de 1^{ère} classe à temps complet
- 1 poste d'agent social Principal de 1^{ère} classe à temps non complet (TNC)

Emplois contractuels :

- 3 postes en CAE PEC à temps complet
- 1 poste en CDD accroissement temporaire d'activité (catégorie C) à temps complet

D'APPROUVER le tableau des effectifs.

VOTE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

Voir délibération n°10

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 59.



Le Maire,

Jean-Louis CHAMBON

